

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 JUIN 2016**

Délibération
n° 2016.06. 66.B

**Acquisition d'un
camion combiné
hydrocureur : appel
d'offres ouvert**

LE DEUX JUIN DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 mai 2016**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Vincent YOU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 JUIN 2016

**DELIBERATION
N° 2016.06. 66.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Monsieur PERONNET**

ACQUISITION D'UN CAMION COMBINE HYDROCUREUR : APPEL D'OFFRES OUVERT

Afin d'améliorer le service public de l'assainissement, il convient d'acquérir un camion combiné hydrocureur.

Le marché est alloté de la manière suivante :

LOT N°1 : Châssis cabine dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- 26 tonnes, type « routier » 6 x 2 ;
- Puissance : 380 CV minimum ;
- Essieu arrière directionnel.

LOT N° 2 : Carrossage combiné aspiratrice dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- Citerne à cloison déplaçable sans taquet de verrouillage d'une capacité totale de 11 m³ environ montée sur faux châssis et muni d'un bennage hydraulique.

Les lots seront attribués par marchés séparés.

L'acquisition de ce matériel est estimée à 300 000 € HT et nécessite donc le lancement d'un appel d'offres ouvert conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 12, 25, 33, 36, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les prix seront fermes.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 24 mai 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer les marchés à venir, les marchés négociés en cas d'appels d'offres infructueux ainsi que les actes afférents à une éventuelle résiliation.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe Assainissement – article 2182.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 03 juin 2016	<u>Affiché le :</u> 03 juin 2016